

**R1**

**REGLEMENT**  
**CHAMPIONNATS VALAISANS DE CROSS**  
**FEDERATION VALAISANNE D'ATHLETISME**  
Rue du Pont 39 1963 VETROZ

REMARQUES LIMINAIRES

**Forme :**

Par souci de concision, la forme *masculine* employée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

**Version officielle**

La version française de ces directives fait foi.

---

**1. Mandat**

Le Championnat Valaisan de cross aura lieu lors du 3<sup>ème</sup> cross de la Tournée cantonale.

**2. Catégories**

U10 : Ecoliers C (ères C)	2014 et plus jeunes
U12 : Ecoliers B (ères B)	2013 - 2012
U14 : Ecoliers A (ères A)	2011 - 2010
U16 : Cadets B (ettes B)	2009 - 2008
U18 : Cadets A (ettes A)	2007 - 2006
U20 : Juniors (eres)	2005 - 2004
Elites : hommes et dames	2003 - 1984
Vétérans : hommes et dames	1983 + plus âgés
Populaires : hommes et dames	2003 + plus âgés

**3. Classement**

Les 3 premiers athlètes obtiennent des médailles. Le gagnant obtient, pour autant qu'il réponde aux critères du point 4, le titre de champion valaisan de cross.

En ce qui concerne les récompenses, pour les athlètes apparaissant dans deux catégories, il est conseillé de ne pas cumuler les récompenses mais de donner aux athlètes concernés celle qui est la plus élevée. Dans ce cas, la récompense la moins élevée reste la propriété de l'organisateur.

**4. Sont classés aux Championnats valaisans de Cross :**

- Les athlètes habitants en Valais licenciés dans un club valaisan (affilié FVA)
- Les athlètes hors canton licenciés dans un club valaisan (affilié FVA)
- Les athlètes non-Suisses de moins de 20 ans domiciliés en Valais sont autorisés à participer aux championnats valaisans.

**5. Proclamation des résultats**

Les 3 premiers athlètes de chaque catégorie seront récompensés lors de la proclamation des résultats.

L'athlète doit être présent ou se faire représenter pour recevoir son prix. Si personne ne le prend, la FVA pourra en disposer librement.

**6. Devoirs des athlètes**

En matière de dopage, les athlètes doivent se conformer aux directives d'antidopage de Swiss Sport Integrity.

**7. Délégué responsable de la Fédération Valaisanne**

Bernard Mayencourt est la personne mandatée par la Fédération valaisanne pour établir les classements en collaboration avec VS-Timing.

**8. Jury**

Le jury est composé d'un membre du comité d'organisation, du juge-arbitre officiel de la manifestation et d'un représentant de VS-Timing.

**Pour la FVA-WLV**

Responsable

Bernard Mayencourt